

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES (SMD3)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°11-19A

OBJET : Tarification Unique 2019

Séance du 29 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Président.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE DELEGUES VOTANTS : 23 + 2 *Revois*

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23.01.19

ETAIENT PRESENTS :

NOM DE LA COLLECTIVITE	NOM DES DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC 3 Voix Pascal PROTANO 3 Voix Marie-Hélène BORAS 3 Voix Roland COLLINET 3 Voix Serge BREAU 3 Voix Evelyne ROUX 3 Voix	Bernard-Henri SUBERBERE Vincent LACOSTE Alain BUFFIERE Stéphane MOTTIER Jean-François MATHIEU Jean-Claude PINAULT
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA 3 Voix Bernard TRIFFE 3 Voix Lionel FILET 3 Voix Jean-Pierre PEYREBRUNE 3 Voix	Michel SEJOURNE Christian BORDENAVE Michel BLANCHET Josiane BOISSEL
S.M.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jean-Pierre DUBOIS 3 Voix Gérard TEILLAC 3 Voix Gé-KUSTERS 3 Voix	Dominique HERMENAULT Georges de MEYERE Michel LAJUGIE Patrick TREILLE
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT 2 Voix Marie-Hélène DEPLAS 2 Voix	Maurice COMBEAU Eraneis MILLARET
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE 2 Voix Claude THUILLIER 2 Voix Gilbert TISNE 2 Voix	Erie CHASSAGNE Christian SIX Serge ORHAND
S.M.C.T.O.M. de Ribérac	Jean-Marcel BEAU 2 Voix Jean-Bernard CHARAZAC 2 Voix	Patrice FAVARD Hervé de VILMORIN
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART 2 Voix Christian COUSTY 2 Voix Marie-Rose VEYSSIERE 2 Voix	Jean-Claude ECLANCHER Lionel VERGNAUD Emmanuelle DECHAMPS

Philippe ROUSSEAU
 Laurent MONTEIL
 Yves CONGE

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 024-200040392-20190627-DD0672019-DE

Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Jean-Michel MAGNE	1 Voix 1 Voix	Serge FAURE Robert CROUZIER
Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.	Dominique BOUSQUET	1 Voix	Jean-Pierre COLIN

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.21.21.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Comité.

M. Pascal PROTANO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Dans le cadre des compétences exercées par le syndicat au profit des collectivités adhérentes et autres usagers, il est proposé d'instituer la tarification unique suivante pour l'exercice 2019 :

A. TARIFICATION ADHERENTS

1. Filière des déchets propres et secs

1.1. Facturations des prestations

	Modalités de collecte / Nature des flux	Prestations proposées par le SMD3	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
Filière DPS	Cartons collectés en apport volontaire	Mise en balles	10,23 €/T
	Films plastiques collectés en apport volontaire	Mise en balles	47,63 €/T
	Mélange de déchets propres et secs et de gros cartons d'emballages	Pré-tri manuel des gros cartons d'emballages	12,87 €/T

	Taux de refus au vu des tonnages réellement traités	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
Refus de tri	Le taux est inférieur ou égal à 15%	118,16 €/T TGAP incluse
	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20%	135,42 € / T TGAP incluse (au-delà de 15%)
	Le taux de refus est supérieur à 20%	164,18 €/T TGAP incluse (au-delà de 20%)

1.2. Reversement des soutiens

➤ Soutiens à la tonne valorisée

Dans le cadre de sa politique d'encouragement au tri, le SMD3 souhaite valoriser le travail des collectivités adhérentes en reversant un soutien incitatif à la tonne valorisée.

Il est proposé de verser le soutien financier sur les tonnages entrants sur la base de la moyenne des 18 dernières caractérisations, déduction faite de 6 % des tonnages du fait de l'évaporation et du séchage des matériaux (freinte), au lieu des tonnages valorisés. Les refus de tri seront également comptabilisés sur ce principe.

	Matière concernée	Montant du soutien
Tonnes valorisées par les repreneurs	Les métaux (acier et aluminium)	12 €/T
	Les fibreux (PCNC, TETRA, GDM et JRM)	24 €/T
	Les résineux (PETc, PETf, PEHD et nouvelles résines)	72 €/T

Pour la filière du verre, les collectivités réalisant la collecte percevront le v
correspondant au prix de reprise de la filière de valorisation. Pour les collect
réalisée par le SMD3, les soutiens sont déduits du prix de la prestation comme il
délibération.

Filière verre	Prix des repreneurs	24,38 €/T
---------------	---------------------	-----------

Le versement des soutiens à la tonne valorisée interviendra dans le mois suivant le trimestre échu.

➤ Soutiens incitatifs

Afin de préserver les équilibres entre les adhérents, un soutien à la collecte en zone rurale viendra compléter les aides versées en soutien des tonnes valorisées. Il est calculé de la façon suivante :

	Densité (hab/km ²)	Montant du soutien
Soutien à la collecte en zone rurale	d < 45 hab/km ² (moyenne du SMD3)	1,5 €/hab
	d ≥ 45hab/km ²	0

Enfin, des primes sont instituées pour permettre la compilation des données nécessaires au remplissage des comptes rendus demandés par les divers organismes au SMD3. La fourniture dans les délais impartis, qui seront précisés par mail lors de la demande, entraîne le versement d'une prime calculée de la manière suivante :

	Montant du soutien
Prime pour la fourniture des données dans les délais impartis	0,2 €/hab

En cas de non-respect des dates de remise des documents, la prime ne sera pas versée.
Les soutiens seront versés en fin d'année civile.

2. Filière des déchets verts

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (sur la base des tonnages entrants sur les sites du SMD3)
Filière DEV	Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte	Broyage simple	14,30 €/T
	Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte	Broyage et enlèvement du broyat pour une valorisation organique	23,43 €/T
	Biodéchets	Compostage	49,28 €/T

Filière des déchets résiduels	Catégorie de déchets	Prestation	aux adhérents
	Collectés en bennes tasseuses	Transfert, transport et traitement	101,16 €/T + 17 € TGAP/T ^(1*)
	Encombrants de déchèteries livrés en mélange avec du PSE	Traitement	97,86 €/T + 17 € TGAP/T ^(1*)
	Encombrants de déchèteries livrés sans PSE	Traitement	90,16 €/T + 17 € TGAP/T ^(1*)

^(1*) Application d'un montant de 17€/T de TGAP conformément à la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

4. Filières spécifiques

Filières spécifiques	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (sur la base des tonnages entrants sur les sites du SMD3 ou des quantités facturées par les prestataires du SMD3 le cas échéant)
	PSE	Collecte, transfert, transport et valorisation	7,04 €/sac
	Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big bags)	Enfouissement	71,50 €/T
	Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	83,27 €/T
	Déchets ménagers spéciaux : DDS	Fourniture de la balance, collecte, transport et traitement	737 €/T
	Filière ECO-DDS*	Ouverture d'une fiche anomalie : réception d'un message informatique avec photos à l'appui	66 €/fiche anomalie
	Filière ECO-DDS*	Refus de prise en charge suite à une erreur de tri de la déchèterie application des tarifs de l'Eco organisme	1 020 €/T
	Bois issus des déchèteries	Apport direct des bennes sur le site de traitement identifié par le SMD3	33,00 €/T
	Déchets inertes	Valorisation	8,03 €/T
	Verre provenant des bornes des communes indépendantes	Collecte et transport (déduction faite de la revente du verre soit : 24,38 €/tonne)	26,95 €/T

*Filière ECO DDS :

Les adhérents du SMD3 ont en charge l'exploitation des déchèteries et notamment le haut de quai où se situent les contenants ECO-DDS. Les agents de déchèteries doivent procéder au tri de ces DDS selon le référentiel ECO-DDS. Les pénalités réalisées par ECO-DDS seront imputées aux adhérents concernés selon la fréquence de facturation d'ECO DDS qui à ce jour est annuelle. Ces pénalités seront donc à payer par les adhérents sur le 1^{er} semestre 2019 pour l'année 2018.

5.1. Gestion et construction des déchèteries

Les collectivités peuvent par délibération confier la construction et l'exploitation des déchèteries au SMD3. Les prix de ces prestations et les modalités de mise en œuvre sont décrites par voie conventionnelle.

Gestion et exploitation d'une déchèterie (hors investissement et génie civil)	Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	18,70 € /habitant
Construction et gestion d'une déchèterie	Construction, suivi des travaux, Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	29,20 € /habitant

5.2. Gestion des déchèteries du Bergeracois

Suite à l'intégration du SMBGD au SMD3, la tarification pour la gestion et l'exploitation des quatre déchèteries (Bergerac, Sigoulès, Saint Pierre d'Eyraud et Issigeac) est la suivante :

Gestion et exploitation des déchèteries du Bergeracois	Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	24,40 € /habitant
--	--	-------------------

Afin de répartir équitablement cette prestation entre les différentes collectivités du secteur du Bergeracois, en tenant compte des bassins de production de déchets, la facturation trimestrielle sera répartie au prorata des tonnages de déchets résiduels.

5.3. Gestion et construction des déchèteries du secteur de la CC Isle Vern Salembre

Les déchèteries de Neuvic sur l'Isle et de Saint Astier, intégrées au territoire de la CCIVS, sont concernées par cette tarification optionnelle.

La déchèterie de Saint Astier est une installation récente, construite en 2017 par le SMD3 qui en assure également l'exploitation. La tarification pour la prestation d'exploitation est la suivante :

Construction et gestion d'une déchèterie	Construction, suivi des travaux, Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	29,20 € /habitant
--	---	-------------------

Depuis 2013, la CCIVS a confié au SMD3 l'exploitation de la déchèterie de Neuvic. Cette installation construite en 2017 nécessite des investissements supplémentaires de mise en sécurité et en raison de la vétusté des quais. La tarification de cette prestation sera fixée par voie conventionnelle.

Le SMD3 peut réaliser la collecte des déchets ménagers (résiduels et recyclables) pour le compte des collectivités.

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers (résiduels et recyclables) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Collecte, transport et traitement des déchets	11 217 € Par mois
---	---	----------------------

5.5. Facturations diverses

Description des produits	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
Vente de broyat de déchets verts	0 à 10 € / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost < à 100 kg	10 à 30€ / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost 100 à 30 tonnes	
Vente de compost 30 à 100 tonnes	
Vente de compost > à 100 tonnes	
Transport	4 € / km
Frais de chargement / déchargement	60 € si semi-remorque ou camion remorque
Frais de chargement / déchargement	30 € si camion porteur ou tracteur remorque
Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) d'une carte d'accès aux déchèteries (professionnels, particuliers et associations)	2,00 €/carte
Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	30,00 €/ tenue
Un composteur plastique et bois de 600 Litres	20,00 €/ composteur
Un composteur plastique et bois de 300 Litres	10,00 €/ composteur
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,50 €/ bio-seau

Les produits des activités du syndicat non liés directement au service de co

ménagères sont assujettis à la TVA.

Les factures correspondantes doivent faire apparaître le montant hors taxes de la prestation, le taux de TVA applicable et montant de la TVA, le montant TTC.

Dans ce cadre, les tarifs des prestations stipulés ci-dessous sont exprimés en €HT auquel viendra s'appliquer un taux de normal de TVA.

1. Apports de déchets directement sur les installations du SMD3

1.1. Déchets issus d'une collecte spécifique

Le SMD3 a contractualisé des conventions avec des prestataires privés assurant la collecte pour le secteur privé en lieu et place des collectivités.

Les prestations de prise en charge des refus de tri ainsi que du traitement des déchets résiduels seront facturées selon les tarifs ci-dessous.

	Taux de refus au vu des tonnages réellement traités	Montant facturé par le SMD3
Refus de tri	Le taux est inférieur ou égal à 15%	107,60 € HT/T TGAP incluse
	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20%	123,29 € HT/T TGAP incluse
	Le taux de refus est supérieur à 20%	149,44 € HT/T TGAP incluse (au-delà de 20%)

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filière des déchets résiduels	Déchets résiduels	Transfert, transport et traitement	107,60 €HT/T
	Encombrants livrés en mélange avec du PSE	Traitement	104,60 €HT/T
	Encombrants livrés sans PSE	Traitement	97,60 €HT/T

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filière des DPS	Déchets recyclables apportés par des professionnels	Réalisation de caractérisations et rédaction d'un rapport	60,00 €HT/caractérisation

Les professionnels générant des quantités importantes de déchets n'ayant plus accès directement leurs déchets sur des installations du SMD3.

Filière DEV	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
	Déchets végétaux en apport direct	Broyage simple	13 €HT/T
		Broyage et enlèvement du broyat pour une valorisation organique	21,30 €HT/T
Biodéchets	Compostage	44,80 €HT/T	

Filières spécifiques	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
	PSE	Collecte, transfert, transport et valorisation	6,40 €HT/sac
	Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big bags)	Enfouissement	78 €HT/T
	Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	91 €HT/T
	Bois	Apport direct sur le site de traitement	30 €HT/T
	Déchets inertes	Valorisation	8,80 €HT/T

1.3. Apports des déchets sur les déchèteries gérées par le SMD3

Une charte départementale a été mise en place pour définir l'accueil des professionnels sur les déchèteries et les tarifs à appliquer. Les prix fixés par l'ensemble des acteurs (chambre économique, CAPEB, SMD3 et les collectivités) sont les suivants :

Catégorie de déchets	Montant facturé par le SMD3
Déchets verts	7 €HT/ m3
Inertes	8 €HT/ m3
Bois	7 €HT/ m3
Tout venant	21,00 €HT/ m3
Sac de PSE	5 €HT/ m3
DTQD	0,56 €HT/kg (pesée sur site)
Métaux et cartons	Gratuit

Description des produits	Montant
Vente de broyat de déchets verts	0 à 8,33 € HT /Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost < à 100 kg	8,33 à 25 € HT / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost 100 à 30 tonnes	
Vente de compost 30 à 100 tonnes	
Vente de compost > à 100 tonnes	
Transport	3,33 € HT / km
Frais de chargement / déchargement	50 € HT si semi-remorque ou camion remorque
Frais de chargement / déchargement	25 € HT si camion porteur ou tracteur remorque
Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) d'une carte d'accès aux déchèteries (professionnels, particuliers et associations)	1,66 € HT/carte
Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	25,00 € HT/ tenue
Un composteur plastique et bois de 600 Litres	16,66 € HT/ composteur
Un composteur plastique et bois de 300 Litres	8,33 €/ HT composteur
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,25 € HT/ bio-seau

C. FACTURATION AUX PARTICULIERS

Les produits des activités du syndicat non liées directement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères sont assujettis à la TVA.

Les factures correspondantes doivent faire apparaître le montant hors taxes de la prestation, le taux de TVA applicable et montant de la TVA, le montant TTC.

Dans ce cadre, les tarifs des prestations stipulés ci-dessous sont exprimés en €HT auquel viendra s'appliquer un taux de normal de TVA.

1. Apports de déchets directement sur les installations du SMD3

Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Amiante-ciment en provenance d'un particulier	Enfouissement	Gratuit < 100 kg par an Si non tarif de base
Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big bags)	Enfouissement	65,00 € HT/T
Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	75,70 € HT/T

Description des produits	Montant facture par le client
Vente de broyat de déchets verts	0 à 8,33 € HT /Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost < à 100 kg	8,33 à 25 € HT / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost 100 à 30 tonnes	
Vente de compost 30 à 100 tonnes	
Vente de compost > à 100 tonnes	
Transport	3,33 € HT / km
Frais de chargement / déchargement	50 € HT si semi-remorque ou camion remorque
Frais de chargement / déchargement	25 € HT si camion porteur ou tracteur remorque
Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) d'une carte d'accès aux déchèteries (professionnels, particuliers et associations)	1,66 € HT/carte
Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	25,00 € HT/ tenue
Un composteur plastique et bois de 600 Litres	16,66 € HT/ composteur
Un composteur plastique et bois de 300 Litres	8,33 €/ HT composteur
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,25 € HT/ bio-seau

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Par 56 Voix POUR, Voix CONTRE, ABSTENTION

Approuve la tarification unique 2019.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



François ROUSSEL